

EMBED Unknown	<b>UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI</b> <b>Ecole Nationale de Commerce et de Gestion</b> <b>National School of Management</b> Tél.: 039-31-34-87/88/89, Fax: 039-31-34-93, Adresse: B.P 1255 Tanger-Maroc
------------------	---

**Examen du SEMESTRE IV**  
***Session de Mai 2018***

---

Niveau	: IIème année – Semestre 04
Responsable	: Mme Nora SEDDIKI-EL HOUDAIGUI
Epreuve	: Droit commercial
Durée	: deux heures

---

**I/ Répondez par vrai ou faux, en cochant la bonne réponse, aux affirmations suivantes (+ ou – 0,25) 2,5 points :**

**Répondez directement sur cette feuille**

		Vrai	Faux
a	Un étudiant peut être auto-entrepreneur ou commerçant		
b	Chaque statut professionnel est rattaché à un système juridique national		
c	Le droit privé comporte l'ensemble des règles s'appliquant aux personnes physiques, simples particuliers		
d	L'auto-entrepreneur est une entreprise		
e	La Charte de l'investissement a été promulguée au cours des années 1960		
f	L'entreprise est obligatoirement une personne morale		
g	La loi n° 63-95 porte création des tribunaux de commerce		
h	L'ordonnance judiciaire est une décision rendue par la Cour d'Appel		
i	La Cour Suprême est un 3 <sup>ème</sup> degré de juridiction		
j	Le Fonds de commerce est un actif immatériel		

## II/ Définissez ou présentez (3,5 points)

- Le domaine de compétence du tribunal de commerce
- La *Summa divisio* du droit
- Le locataire gérant
- L'auto-entrepreneur

## III/ Distinguez (4 points) :

- Le Fonds de commerce en droit commercial et en comptabilité générale
- Le contrat civil et le contrat d'affaire
- L'action en référé et l'action sur requête
- Les garanties personnelles et les garanties réelles

## IV/ Analyse situation– justifiez systématiquement chaque réponse (10 points) :

### Cas 1

Siham exerce l'activité d'achat-vente de consommables pour imprimantes et photocopieurs à Tanger. Un client important, installé à Fès, a passé commande pour 200 000 dirhams de produits. Les conditions de paiement convenues sont les suivantes :

-30% à la commande

-le restant dans les trois mois qui suivent.

Les trois mois sont passés et le client n'a toujours pas payé les 70% restant

1. Qualifier le contrat
2. Que peut faire Siham ?
3. Présenter la procédure judiciaire pouvant être suivie ?
4. Peut-elle éventuellement recourir à la procédure en référé ou sur requête ?

### Cas 2

Un commerçant de Marrakech a vendu un magnifique caftan à une nouvelle cliente qui réside à Casablanca. Le prix d'achat est de 100 000 dirhams, sachant que l'exigence de la cliente portait particulièrement sur la confection avec du fil d'or.

A réception du caftan, celle-ci constate que le caftan est simplement cousu de fil d'argent. Elle contacte immédiatement le commerçant qui refuse de reprendre le caftan et de rembourser ne serait-ce qu'une partie du prix payé intégralement au comptant. Elle vous consulte pour des conseils juridiques sur les moyens d'action dont elle dispose : arbitrage commercial, amiable, amiable composition, référé, tribunal d'Etat... ? Vous lui donnerez des conseils en prenant en considération la compétence matérielle et la compétence territoriale. Vous préciserez également si elle peut directement saisir le président du tribunal compétent.

### Cas 3

Ali exerce l'activité de vente en gros et détail de produits agroalimentaires. Mohcine, commerçant, a acheté pour plus de 200 000 dirhams de marchandises. Dans son entrepôt il constate après ouverture des cartons que plus de la moitié des produits ne sont plus consommables en raison d'un dépassement de date de consommation. Après une première décision du tribunal de commerce de Tanger rendue au bénéfice de l'acheteur, Ali décide de faire appel de la décision rendue.

- 1- Réunie-t-il les conditions pour exercer cette action ?
- 2- Pourquoi est-ce le tribunal de commerce de Tanger qui a reçu l'affaire en première instance ?
- 3- A-t-il des chances d'obtenir une décision plus favorable ?
- 4- Peut-il saisir directement la Cour Suprême ?
- 5- Peut-il aller vers l'arbitrage commercial ?

#### Cas 4

Mehdi, personne âgée, exerce le commerce dans une boutique située avenue du Mexique. Elle a conclu un contrat de bail qui date du 1<sup>er</sup> janvier 1950. Fatiguée, il souhaiterait prendre sa retraite. Elle voudrait fermer le local en attendant que son neveu, qui poursuit des études supérieures obtienne son diplôme et puisse le remplacer ? Le propriétaire du local veut l'obliger à rendre les clefs s'il décide de fermer le magasin. Répondez aux questions suivantes :

- 1- Quelle est la qualification du contrat ?
- 2- Quels sont les textes juridiques qui s'appliquent ?
- 3- Mehdi a-t-il la propriété commerciale ?
- 4- Dispose-t-il d'un fonds de commerce ?
- 5- Le propriétaire du magasin peut-il l'obliger à « rendre les clefs » ?
- 6- Par rapport à sa situation est-il souhaitable de fermer le magasin ?
- 7- Quelles sont les différentes possibilités pouvant être plus intéressantes pour Mehdi et son neveu ?